



Projet Macron : une loi au profit des patrons



L'actualité a été marquée par les dramatiques attentats commis contre des journalistes, des policiers assurant leur mission de service public, des salariés, des citoyens...

En même temps, la situation économique continue de se dégrader : Augmentation du chômage, de la précarité...

Pourtant le gouvernement s'obstine dans ses choix politiques et économiques : l'austérité pour les salariés, des milliards pour le patronat comme ce fut le cas avec le Pacte de responsabilité !!

Le Pacte de responsabilité c'est «un cadeau» de 35 milliards pour le patronat (suppression de cotisations sociales de la branche famille) et 50 milliards de restriction sur les budgets publics. Ainsi des plans d'économies sont mis en œuvre au détriment des dépenses de santé, des

hôpitaux, du remboursement des médicaments, de la remise en cause des services publics...

Cela est inacceptable alors que les employeurs bénéficient déjà de plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques.

Aujourd'hui, avec le projet de loi Macron le gouvernement répond une nouvelle fois aux exigences du MEDEF et du grand patronat.

Aujourd'hui, avec le projet de loi Macron il s'agit de «libéraliser» ou déréglementer de nombreuses professions comme l'ont dénoncé les professions réglementées (notaires, personnels de tribunaux, huissiers...)

Au-delà de la remise en cause des professions réglementées, les régressions sociales ressortant de ce projet de loi sont notamment les suivantes :

- **La libéralisation du travail du dimanche et de nuit** se fera au détriment des créations d'emploi et du niveau de salaire, avec des remises en cause de la majoration du travail du dimanche et de nuit. C'est pourquoi les salariés luttent dans l'unité contre l'extension de l'ouverture des magasins le dimanche.

MANIFESTATION UNITAIRE A L'APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES REGIONALES **CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES LUNDI 26 JANVIER 2015 A 13H00**
CHAUSSEE D'ANTIN (METRO CHAUSSEE D'ANTIN)

- **La libéralisation du transport de voyageurs en bus** entre en contradiction explicite avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée. Après les autoroutes, les aéroports, encore une fois, on privatise les bénéfiques.
- **La sécurisation des employeurs** continue, sous couvert de simplification, avec une réforme annoncée par voie d'ordonnance de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail et une nouvelle sécurisation des licenciements pour empêcher l'annulation des licenciements sans motivation économique.
- **La remise en cause des conseils des prud'hommes** avec notamment la mise en place de juges professionnels au détriment des juges prud'hommes élus, l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère antisyndical...

**TOUS ENSEMBLE POUR DIRE
«NON AU PROJET MACRON»
LE LUNDI 26 JANVIER,
PREMIER JOUR DE DEBAT A
L'ASSEMBLEE NATIONALE
NOUS ORGANISERONS
UNE MANIFESTATION.
RENDEZ-VOUS A 13H00
CHAUSSÉE D'ANTIN METRO :
CHAUSSÉE D'ANTIN**

LA FNIC CGT VOUS INFORME ET PROPOSE DE SE MOBILISER CONTRE LE « DANGER MACRON » ET FAIT DES PROPOSITIONS VISANT A RELANCER LA CROISSANCE, CREER DES EMPLOIS STABLES ET QUALIFIES :

- PORTER LE SMIC A 1900 EUROS BRUT PAR MOIS COMME BASE DES GRILLES DE SALAIRES.
- OUVRIR DES NEGOCIATIONS SALARIALES DANS LES ENTREPRISES.
- AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS ET LES MINIMA SOCIAUX.
- CONTROLER LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES.
- CONTRAINDRE LES ENTREPRISES A DES ALTERNATIVES AUX LICENCIEMENTS.
- STOPPER LES SUPPRESSIONS D'EMPLOI, ET CREER DES DROITS NOUVEAUX POUR LES REPRESENTANTS DES SALARIES DES ENTREPRISES.
- DEVELOPPER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES MOYENS DES SERVICES PUBLICS.
- REFORMER LA FISCALITE EN PROFONDEUR, CREER DE NOUVELLES TRANCHES D'IMPOTS POUR LES HAUTS REVENUS.
- RAMENER L'AGE DE DEPART A LA RETRAITE A 55 ANS POUR TOUS ET DES DEPARTS ANTICIPES POUR TRAVAUX PENIBLES.
- TAXER LES MOUVEMENTS SPECULATIFS FISCAUX.



Je me syndique à la CGT !

Nom:Prénom:Age:

Adresse:

.....Ville:Code Postal:

Tél:E-mail:

Entreprise:

Ville et code postal de votre entreprise:

(A renvoyer à la FNIC CGT case 429, 93514 Montreuil cedex ou par mail fnic@cgt.fr)